



à Monsieur le Directeur des Opérations

Pau, le 25 février 2011

Monsieur le Directeur,

Les sections locales signataires vous demandent par la présente d'expliciter les intentions de la DO concernant la nomination des Chefs de Tour sur le site de Pau.

Les sections locales SNNA FO, UNSA ICNA et SNAC CFTC ne comprennent pas la position du chef SNA-SO concernant la nomination des chefs de tour dérogeant à certains critères. Menacer une fois de plus les contrôleurs sur leurs conditions de travail et leur ajouter une pression supplémentaire n'aidera pas à faire évoluer la situation sociale déjà tendue de l'organisme.

Le cadre actuel est déjà fort délicat : reprise de la saison de Tarbes avec dès la 1^{ère} journée un incident très grave, ou presque accident, mettant l'ensemble des chefs de tour face à la responsabilité qu'ils ont accepté d'assumer.

Il est fondamental de permettre à l'ensemble des personnels de travailler sereinement, et par là de ne pas diminuer de manière arbitraire le nombre de chefs de tour sous prétexte de refus de dérogations. Les textes nationaux ainsi que leur déclinaison locale prévoient clairement que cette situation existe et ne soit pas bloquante. Etant donné le contexte, les chefs de tour ne peuvent être sortis d'équipe, faisant par ailleurs partie intégrante de l'effectif sur positions. En outre les détachements et prises de congés légaux des chefs de tour risquent d'entraîner un manque préjudiciable au service. De plus cela serait contraire à l'esprit de l'article 3 de l'arrêté du 28 octobre 2009. La diminution du nombre de chefs de tour impliquerait donc, afin que ceux-ci puissent effectuer les stages de maintien des compétences et prendre leurs congés, que le terrain soit fermé sur certaines plages horaires où aucun chef ne se trouverait sur place.

Nous souhaitons souligner que le problème se pose dès le mois d'avril et qu'il concernera 3 postes de chefs de tour d'ici la fin d'année 2011, soit 1/5^{ème} des postes.

Nous souhaitons trouver au plus vite une issue favorable, et à cette fin vous rencontrer au plus vite.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de notre haute considération.

Copies à :

- DSNA
- Chef d'Organisme Pyrénées